Gratuit - Octobre 2024 N° 89

Le Mag des Artisans

toute l'information pour votre entreprise

Dossier Elections de la CMA-NC

AU QUOTIDIEN, MA CMA M'ACCOMPAGNE ET ME SOUTIENT.

AUJOURD'HUI, JE M'ENGAGE... JE VOTE.

ALTERNANCE
La résilience du CFA

FORMATION
ADJOINT(E) DE DIRIGEANT(E) D'ENTREPRISE ARTISANALE

La revue de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
BP 4186 - 98 846 Nouméa Cedex - NOUVELLE-CALÉDONIE

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
NOUVELLE-CALÉDONIE

À PARTIR DE
31 500 FHTGC/MOIS*

EN PARTENARIAT AVEC :
inter invest outre-mer
Socalfi

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.
Votre OPEL COMBO FOURGON 3 PL au prix de 2 090 000 XPF HT (tarif en vigueur au 01/10/2024 en HTGC) auprès de la concession MENARD.
Financement sous forme de Vente à Crédit. Montant financé : 1 470 153 XPF, déduction faite de l'apport SNC de 619 847 XPF (taux de rétrocession 29.90%). Soit 60 échéances mensuelles de 31 500 XPF hors prestations facultatives.
Taux nominal de 9.77 % (hors TOF). Coût total du crédit de 1 905 000 XPF – 1ère échéance à 30 jours. Frais de dossier de 15 000 XPF. Offre réservée aux professionnels éligibles à l'aide fiscale métropolitaine LODEOM, sous réserve d'acceptation du dossier de financement par SOCALFI et de la demande de défiscalisation par notre cabinet de défiscalisation partenaire (Valable jusqu'au 30/11/2024). SOCALFI – SAS au capital de 262 530 000 CFP agrée en qualité de société de financement – Siège Social 44, rue de l'Alma 98 800 Nouméa. 650 721 RCS Nouméa. Intermédiaire en assurance n° NC 170047. Adresse du registre d'immatriculation : www.rias.nc

CPH
CARS PENTECOST HOLDING

LE VILLAGE AUTOMOBILE
41.45.11 | www.opel.nc

NC MOTORS KONÉ
46.61.61 | www.ncmotors.nc

Construisons notre pays, économisons l'énergie.

Sommaire

4 **Actus**

10 **Dossier**
- Élections CMA : votre vote est essentiel

16 **Santé/Sécurité/ Environnement**
- La filière réglementée des déchets d'emballages

17 **Internet : Voir et être vu**

18 **Savoir-Faire**
- Participez à l'élection de vos représentants

20 **Apprentissage**
- La résilience du CFA

22 **Agenda des formations**
- Formations support à l'entreprise, formations réglementaires, formations techniques

23 **Zoom sur une formation**
- ADEA : Adjoint(e) de dirigeant(e) d'entreprise artisanale

24 **Vos rendez-vous CMA**

26 **Échéances fiscales et sociales**

10

DOSSIER

Élections CMA : votre vote est essentiel

Édito

Demain est un autre jour

La crise insurrectionnelle qu'a traversé la Nouvelle-Calédonie ces derniers mois a profondément meurtri notre secteur artisanal. Entre mi-mai et fin septembre, le stock d'entreprises a perdu 337 établissements et l'entrepreneuriat s'est mis en berne, avec des créations d'activité en recul de plus de 20% comparé à la même période l'année dernière.
Derrière ces chiffres, il existe des réalités quotidiennes difficiles, des élans brisés, des angoisses vives et des batailles silencieuses menées au jour le jour pour œuvrer à la survie d'entreprises souvent familiales, employeuses et au service de TOUS les Calédoniens. Mais dans le marasme vécu, il y également des solidarités spontanées, des résiliences fulgurantes, encore beaucoup d'efforts à fournir et des soutiens à saisir. Privés des murs de son Centre de formation, la CMA-NC, les élus consulaires et les équipes ne lâchent rien pour demeurer un appui fort à vos côtés. Ce magazine a ainsi été intégralement refait en quelques jours, le précédent numéro ayant été « tué dans l'œuf » en raison des émeutes, afin de vous donner le pouls du secteur artisanal et l'envie de continuer. Votre CMA-NC fait partie des dispositifs qui sont là pour vous. Contactez nos conseillers pour obtenir des aides, être accompagnés et nous faire part de vos difficultés. Désignez vos représentants et participez au vote consulaire d'ici le 5 novembre. Car ensemble, soudés, on est toujours plus forts et le rebond plus grand encore !

Élizabeth RIVIERE
Présidente de la CMA-NC

« *Le Mag des Artisans* » est une publication de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie
Tél. : 28 23 37 – Directrice de publication : Élizabeth Rivière – Coordination : Laure Le Gall
Rédaction : Laure Le Gall – Grégory Armando
Maquette : REZOMEDIAS – Photos : CMA-NC – Régie publicitaire : REZOMEDIAS 28 63 01
Impression : Artypo – Tirage : 10 500 exemplaires – Issn : 2556 - 8302

Imprimé sur un papier respectant la norme : Forest Stewardship Council

Agenda des salons

Salon BâtExpo et +
Du 25 au 27 octobre à Nouville
Maison des artisans
Nouveauté cette année, ouvrir l'événement originellement dédié aux professionnels de la construction, aux artisans d'art et fabricants de l'alimentaire. Sont attendus au total plus de 160 exposants spécialisés dans l'énergie solaire, le bâtiment, la décoration, l'efficacité énergétique et l'artisanat au sens global. C'est une belle opportunité pour profiter de promotions et échanger avec des experts locaux du secteur.

Salon de Noël de l'AMAC
Du 29 nov. au 1er décembre puis du 06 au 08 déc.
Maison des artisans
Le salon se déroulera sur deux longs week-ends, juste avant les fêtes de fin d'année. Il mettra à l'honneur les créations artisanales locales, réunissant un large éventail d'exposants qui présenteront des produits uniques et authentiques et des pièces originales, idéales pour les cadeaux de Noël !

Calédonien show by Foire de Bourail
Les 07 et 08 décembre
Hippodrome Henri Millard
La Foire de Bourail vient à Nouméa avec ses animaux, son rodéo, ses agriculteurs et ses artisans !

Marché artisanal de Noël au Centre-Ville
Du 14 au 23 décembre - Place des Cocotiers
de 16h30 à 21h (14h à 21h le 23 décembre pour le retardataires)
C'est la 1ère édition de ce marché, organisé pour le plaisir de tous, en collaboration entre la CMA-NC et la Mairie de Nouméa. Incontournable pour dénicher LE cadeau de Noël : les visiteurs pourront flâner chaque fin de journée et en nocturne Place de la Marne et autour de la Fontaine, à la rencontre de 70 fabricants locaux (artisans d'art et culinaires). Des animations seront également proposées au Kiosque à musique, de quoi offrir une expérience conviviale et chaleureuse aux Calédoniens.

+ d'infos et inscription :
Maison des artisans
Tél. 77 30 90 et 27 56 85
bertrand.vanhalle@cma.nc

Aide CMA :
Navettes par barges au Mont Dore

Avec la crise insurrectionnelle de mai et afin de soutenir les entreprises locales en ayant manifesté le besoin, la **CMA-NC est venue en complément de la Mairie pour la prise en charge logistique et financière des barges** de mi-juin à fin août. Seul ce mode de transport maritime a permis de pallier au blocage de la route entre Nouméa et Le Mont-Dore. Depuis septembre, cette action se poursuit en inter-consulaire : la **CMA-NC, la CCI et la CAP-NC ont des places attitrées pour leurs ressortissants dans une barge** commune avec certaines sociétés de la place. Les artisans montdoriens ont ainsi pu circuler et transporter véhicules utilitaires, fourgons, roulottes, ou encore matériel en vrac et équipements de chantier. Cette **solution d'urgence** a représenté un soutien indispensable. Résultats : 106 demandes enregistrées, 100 artisans ayant bénéficié du service, 42 transferts de navette pris en charge pour un coût total de 1 965 000 FXPF.

+ d'infos et programme
sur le site rcnc.gouv.nc/biennale-de-la-construction-2024
et lisez notre article en page 25 de ce magazine.

Une nouvelle taxe
sur les produits sucrés

Fin 2023, le Congrès a adopté un projet de loi sur certains produits alimentaires sucrés. Pour rappel, en Nouvelle-Calédonie, 2/3 de la population est en surpoids. Cette situation a un impact important sur le système de santé calédonien.

Pour y remédier, ce projet de loi a été présenté au Congrès qui l'a adopté à la majorité. Cette taxe a pour objectif d'augmenter les prix des produits sucrés afin d'inciter les Calédoniens à moins en consommer.

La loi étend la taxation à une variété d'aliments tels que les sauces, les céréales, les biscuits, les confiseries, le chocolat, les glaces, les boissons,..., avec des taux progressifs. A noter que la Direction des services fiscaux (DSF) est venue préciser que les « produits de boulangerie artisanale » ne sont pas concernés par cette taxe, a contrario des boulangeries industrielles.
Par ailleurs, les importateurs de ces produits devront s'acquitter de la taxe au moment du dédouanement, tandis que les producteurs locaux, incluant les artisans utilisant du sucre dans leurs produits, devront déposer une déclaration mensuelle des quantités vendues. Cette taxe devrait générer aux alentours de 3 milliards de francs de recettes.

La CMA a l'oreille
des institutions

La CMA-NC est régulièrement consultée par les institutions pour partager ses réflexions et défendre les intérêts des artisans lors d'étude de projets ou propositions de loi, de délibérations ou dans l'élaboration de nouvelles réglementations. Certaines consultations sont notamment instiguées par le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE).
Récemment, trois consultations ont été menées par le CESE qui a sollicité notre avis pour : une proposition de **loi du pays sur l'Economie Sociale Solidaire et Résiliente, un projet de délibération sur les métiers hyperbare, un projet de loi du pays sur les régulations de marché**. Dans ces trois cas, le CESE a retenu en grande majorité les commentaires proposés par la CMA, mettant en valeur la défense des intérêts des artisans. Parmi les éléments phares :

- Sur l'ESSR, le CESE a retenu la nécessité de permettre l'émergence de coopératives artisanales.
- Sur les métiers hyperbares : préciser les éléments relatifs à la certification et aux formations.
- Sur les régulations de marché : diverses recommandations visant à ne pas fausser la concurrence et à contraindre les entreprises à s'engager sur des objectifs économiques et sociaux.

Le poids économique des artisans, mis en lumière par nos travaux de fonds, est reconnu et les artisans sont entendus.

Le Chiffre : **337**

337, c'est le nombre d'entreprises artisanales perdues entre la fin du mois de mai et le 30 septembre, avec un pic en juillet (-138). Les créations d'entreprises sont bien en dessous des niveaux de 2023, avec une baisse de 21,6 %, et n'ont pas pu compenser le grand nombre de fermetures ces derniers mois. La crise insurrectionnelle a donc fortement impacté le tissu artisanal calédonien. Pour rappel, lors de l'enquête CCI, 163 artisans avaient déclaré leur entreprise dégradée, pillée ou incendiée.**Ce sont les secteurs du bâtiment et des services qui ont le plus souffert,** représentant respectivement près de 40% des pertes (133 établissements de moins) et 35 % (119). Sur la période, les trois métiers les plus touchés sont les services de nettoyage courant des bâtiments (-30 établissements), les travaux de maçonnerie (-25) et les travaux de réhabilitation de bâtiments (-15). À noter que le secteur bâtiment est en difficulté structurelle depuis longtemps avec 27 mois consécutifs de diminution de son stock d'entreprises actives. Néanmoins, **le rythme de cessation d'activité observé ralentit,** reflétant un retour progressif à l'apaisement que chacun espère durable.

Actus

Plus de visibilité pour donner, échanger et récupérer !

La CMA-NC et la CCI- NC ont un partenariat 2022 pour faire découvrir à leurs ressortissants la plateforme « Circuitpro ». 287 annonces y ont transité, que ce soit pour une offre ou une demande/recherche !

C'est une **plateforme d'échanges collaborative et gratuite** qui met en relation des entreprises, mais également des associations souhaitant :

- Donner, vendre ou acheter à un prix adapté du matériel non utilisé en état de marche ou réparable.
- Réutiliser ou réemployer des produits ou matières d'occasion avant qu'ils ne deviennent des déchets (palettes, chutes de production, contenants ...)
- Partager des ressources partiellement exploitées (local, machines, parking, transport, personnel, compétences ...)

Dans cet objectif et pour promouvoir l'utilisation de cet outil, notre chargé de projet environnement et économie circulaire a initié plusieurs rencontres avec différents acteurs. Ont ainsi pu être informés et sensibilisés, le secteur de l'éducation, notamment la DDEC, les clusters, comme ACOTRED et le cluster maritime de la Nouvelle-Calédonie, les mairies de Nouméa, du Mont-Dore et de Païta.

La CMA-NC est convaincue que « Circuitpro » a toute sa place dans votre entreprise. Faites-en votre allié pour une économie circulaire et durable !

Visite de soutien auprès des alternants

La Présidente de la CMA-NC, Elizabeth RIVIERE, a effectué dernièrement plusieurs visites auprès d'alternants du Centre de formation de l'artisanat (CFA).

L'objectif était d'échanger avec eux, leurs formateurs et les entreprises qui les accueillent afin de **mieux comprendre leur situation actuelle, leurs besoins et leurs ressentis**, alors que les examens de fin d'année approchent pour certains et que les contrôles en continu se terminent pour d'autres.

Ces visites interviennent quelques temps après la destruction du CFA, qui avait grandement perturbé la poursuite des formations professionnelles en alternance. Malgré une situation de crise et grâce à la mobilisation du personnel du CFA et celle de nombreuses entreprises, **les alternants ont pu poursuivre leur cursus dans des conditions adaptées.**
La Présidente a souligné l'extraordinaire solidarité des structures partenaires locales qui ont contribué au maintien des apprentis en cursus. Cette mobilisation collective et un accompagnement continu leur a permis de se préparer sereinement à l'obtention de leur diplôme.

Financement plafonnés

Le Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation (FIAF), en charge du financement de la formation professionnelle des salariés, annonce des mesures temporaires face à une baisse de ses ressources. **pour garantir la continuité de ses services.** L'objectif est de maintenir son soutien aux employeurs tout en s'adaptant à un contexte économique difficile.

Le FIAF fait face à **une diminution des fonds collectés** via la contribution patronale de 0,2 %. Pour garantir que les entreprises puissent continuer à bénéficier de financements pour la formation professionnelle de leurs salariés, le FIAF a décidé de plafonner les montants accordés. Désormais, chaque **nouvelle demande sera limitée à 140 000 francs** (frais pédagogiques + frais annexes). Ce plafonnement s'applique uniquement aux demandes qui n'ont pas encore reçu d'«avis de financement ». Les dossiers validés avant le 6 septembre ne sont pas concernés. Bien que ces mesures limitent les montants alloués par demande, le FIAF conserve un plafonnement global à **400 000 francs par structure.**

+ d'infos :
Services aux Artisans
Tél. 47 68 68 et contact@fiaf.nc

FIAF
Cultivons nos compétences

Régulations de marchés : les renouvellements

Le Gouvernement travaille sur un texte visant à mieux encadrer les demandes de renouvellement de mesures de régulation de marchés (MRM).

Le Gouvernement a examiné un avant-projet de loi du pays relative aux régulations de marchés. Le texte propose de reporter la date butoir pour le dépôt et l'instruction des demandes de renouvellement des MRM et vise également à améliorer la procédure liée à ces instructions.

Toute entreprise, y compris les artisans, peut déposer un dossier auprès de la Direction des affaires économiques (DAE) pour demander une MRM sur des biens spécifiques de son secteur d'activité. Dans le contexte particulier de la Nouvelle-Calédonie, elles sont particulièrement orientées vers la protection et le soutien des productions locales face à la concurrence étrangère.

Initialement, la loi du pays n° 2019-5 du 06 février 2019 prévoyait une durée de 60 mois (5 ans, soit jusqu'en 2024) pour ces renouvellements, mais plusieurs facteurs ont empêché leur réalisation efficace, notamment la crise du COVID-19. C'est ainsi plus de 30 mois qui n'ont pu être mis à profit pour instruire ces dossiers.

Par conséquent, une extension de 30 mois (soit 2 ans ½ supplémentaires) est proposée pour permettre le traitement des renouvellements restants.

Votre nouvel interlocuteur
Développement Durable à la CMA-NC !

Votre Chambre consulaire, dans ses orientations stratégiques, s'est engagée depuis des années à proposer à ses ressortissants un service le plus étoffé possible. Dans cette volonté, et pour continuer de répondre aux défis environnementaux actuels, nous avons accueilli dans nos effectifs Norman NETEA, le nouveau chargé de projets en environnement et économie circulaire.

Fort d'une expérience dans la gestion des déchets, Norman s'est donné comme leitmotiv le service à l'environnement, en accompagnant les entreprises, les collectivités et les scolaires dans leur engagement pour la réduction des déchets et la protection de notre environnement. Et c'est avec ce même engagement qu'il vous accompagnera pour faire des économies sur vos factures de gestion des déchets, ou sur vos factures d'énergies.

+ d'infos :
Conseils et accompagnement sur vos démarches environnementales, Norman NETEA, Tél. 93 41 52 ou dd@cma.nc.

Actus

Un site **pour trouver les pros !**

La marque REPAR'ACTEURS est **destinée aux professionnels de la réparation mais cible leurs clients.** Objectif : Promouvoir auprès des consommateurs la réparation de proximité et les encourager à adopter le réflexe «Je répare… et ça repart !».
La marque valorise les adhérents, leurs compétences et leur savoir-faire pour redonner une **seconde vie aux biens et équipements avant tout remplacement par un objet neuf.** Toutes les entreprises, quelle que soit leur localisation sur le territoire, dont l'activité principale ou secondaire est la réparation depuis au moins deux ans peuvent adhérer à cette opération. Sont concernés : Téléphone, smartphone, tablette, ordinateur fixe et portable, électroménager, image & son (télé, hifi, console, photo…), couture, cordonnerie, maroquinerie, mobilier, articles de maison, bijou, montre, horlogerie, articles de sport, vélo, jardin, bricolage et instrument de musique. Sont exclus les réparations strictement professionnelles : mécanique auto-moto-bateau, etc….

répar'acteurs
Je répare… et ça repart

Les adhérents Répar'acteurs figurent dans un **annuaire en ligne** dédié permettant aux clients de géolocaliser et de contacter le professionnel recherché, proche de chez eux, grâce à une fiche personnalisée comprenant logo de l'enseigne, adresse, numéro de téléphone, agréments….

Cette initiative bien pratique de votre CMA-NC est soutenue par la province Sud, la province Nord et l'ADEME car elle permet de :

- **Engager les citoyens dans une consommation responsable** et plus durable en faisant appel à des experts de la réparation
- **Assurer au consommateur la qualité de la réparation** de ses biens au regard de la réglementation, en lui offrant des garanties sur la qualité du service.
- **Accroître la visibilité** des entreprises artisanales compétentes
- **Contribuer à structurer le secteur artisanal de la réparation**, acteur de l'économie circulaire.

+d'infos :

Contactez votre chargé de projets environnement, Norman NETEA, Tél. 93 41 52 ou dd@cma.nc.

guichet-entreprises.nc

Simplification : 2 nouveautés !

Le site **guichet-entreprises.nc** vous permet d'effectuer de nombreuses démarches administratives en ligne, en quelques clics, auprès de divers services. La plateforme en ligne poursuit son développement et propose désormais deux nouveautés :

- **L'immatriculation d'une sarl/eurl**
  Les sociétés peuvent désormais s'immatriculer en ligne ! En remplissant un unique formulaire, vous réalisez les formalités auprès du Ridet, des services fiscaux, du registre du commerce et des sociétés, et de la CMA-NC. Vous pouvez également suivre l'avancée du traitement de la démarche et bénéficier de délais réduits. Une fois votre démarche traitée, vous recevez vos documents officiels par email.
- **Le calculateur de patente**
  Le site guichet entreprises propose aussi un outil innovant et attendu par bien des professionnels : un calculateur de patente. Ce simulateur permet d'estimer, à titre indicatif, l'imposition liée à votre activité professionnelle et ainsi mieux anticiper vos charges fiscales.

+d'infos

www.guichet-entreprises.nc
Retrouvez aussi tous les renseignements liés aux formalités de création d'entreprise, de fermeture et de modification disponibles sur www.service-public.nc.

MUTUELLE DU NICKEL

La Mutuelle du Nickel
c'est plus qu'un complémentaire Santé !

Vous n'avez pas de complémentaire santé pour vos salariés ?

Pensez à la Mutuelle du Nickel ouverte à présent à tous les secteurs d'activité !

DECOUVREZ-NOUS !

Retrouvez toutes les informations sur : www.mdn.nc

CONTRATS COMPLEMENTAIRES SANTE ENTREPRISES

MAGASINS D'OPTIQUE

CABINETS DENTAIRES

OPHTALMOLOGUES

AUDIOPROTHESISTES

2 ter rue Berthelot
à Nouméa
Tél. 26 60 40
servicefichier@mdn.nc

DQ DUCOS QUINCAILLERIE

HILTI

DESTOCKAGE MASSIF !

JUSQU'À
-40%

Venez dévouvrir en magasin
l'ensemble de notre gamme !

CARROTEUSE DIAMANT
DD 350-CA
• Diamètre : **52 - 500 mm**
• Puissance : **3 600 W**

#ExpertiseGarantie

DQ PAITA BRICOLAGE 41 95 30
DQ QUINCAILLERIE LE BROUSSARD 44 35 78
DQ V.K.P. QUINCAILLERIE 42 55 42
DQ KOUMAC QUINCAILLERIE 47 62 78

Ducos - 14 rue ampère Tel. **28 15 58** **www.ducos-quincaillerie.nc**

Élections CMA : votre vote est essentiel

Les élections de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie ont lieu en ce moment et jusqu'au 5 novembre, la mandature 2019-2024 arrivant à son terme. C'est un rendez-vous important pour tous les artisans qui sont appelés à choisir leurs futurs représentants pour les 5 ans à venir. Ces élus consulaires auront pour mission de vous accompagner et de défendre vos intérêts au quotidien. Vous êtes plus de 11 000 appelés au vote. Comment va-t-il se dérouler et quelles sont les nouveautés de ce scrutin ? Qui sont ceux qui s'engagent pour être vos messagers dans l'avenir ? De quelle manière travaillent-ils à votre service ? Pour quels résultats concrets ? Pourquoi chaque vote compte-t-il ? Toutes les réponses sont dans ce dossier spécial.

Parce que vous comptez parmi les forces vives du territoire… Parce que vos entreprises, TPE et PME, méritent de naitre, de croitre et d'être un jour transmises… Parce que votre travail vous fait vivre et fait tourner l'économie dans les trois provinces, le secteur de l'artisanat nécessite d'être défendu d'une voix forte et votre participation à ce scrutin professionnel est essentielle. Alors, pour porter haut vos valeurs et soutenir votre place dans l'économie calédonienne, ne manquez pas ce rendez-vous majeur !

Agir, au service de TOUS !

La Chambre de métiers et de l'artisanat est un établissement public de la Nouvelle-Calédonie créé en 1979 qui agit au service des porteurs de projet et des acteurs économiques déjà implantés sur leur marché, soit **11 000 artisans** actuellement.

Le secteur représente un poids grandissant en Nouvelle-Calédonie et pesait en 2022 près de **181 milliards de Francs** de chiffre d'affaires, générés par plus de **20 000 actifs**. C'est cette force de travail, mosaïque de savoir-faire et créatrice de richesse économique, culturelle et sociale, que la CMA-NC accompagne depuis 45 ans !

Sous l'égide des élus consulaires, qui fixent le plan d'actions, elle développe et soutient les entreprises du bâtiment, de l'alimentation, de la production-fabrication et des services. Elle défend **leurs intérêts et leurs spécificités** auprès des pouvoirs publics et des décideurs. Elle forme les artisans de demain et ceux qui, au plus près des populations dans les trois provinces du territoire, s'investissent au quotidien pour leur métier. Enfin, la CMA propose des services de proximité et gratuits, adaptés aux besoins des professionnels et futurs entrepreneurs :

- accompagnement à l'installation ou à la transmission de l'entreprise
- aide à la gestion, au développement ou pour faire face aux difficultés,
- conseils en matière de financement, juridique, fiscal, social, commercial ...
- organisation d'événements et d'opérations de valorisation (marques collectives, salons, export...)

Du concret !*

3 035 personnes accompagnées dans le développement de leur entreprise
9 structures d'action CMA, un réseau qui maille les trois provinces
323 alternants suivant un cursus artisanal au CFA
1478 stagiaires ayant suivi une formation professionnelle continue
1 763 exposants aux salons organisés par la Maison des artisans
14 avis CMA rendus aux institutions (Congrès, CESE, communes etc.)

**Chiffres bilan d'activité CMA-NC- moyenne annuelle, période 2022-2023.*

MISSIONS AU SERVICE DE L'ARTISANAT

Représentation de l'artisanat auprès des institutions et des décideurs

Accompagnement et appui pour les futurs entrepreneurs de l'artisanat et les professionnels en activité

Formation à nos métiers, par alternance et par montée en compétences

Valorisation et rayonnement de l'artisanat calédonien

Pourquoi est-ce important de voter ?

Les dernières élections ayant été organisées en juillet 2019, le renouvellement intégral des membres consulaires s'opère **entre le 1er octobre et le 5 novembre 2024.** Durant cette période, les artisans électeurs sont appelés à se mobiliser pour désigner leurs représentants au sein de la CMA-NC.

Ni organisation patronale ni syndicat professionnel, la Chambre de métiers et de l'artisanat est un organisme qui fait le lien entre le privé et le public. **Indépendante et apolitique, elle tire sa légitimité de ses 25 membres élus,** tous issus des 4 secteurs d'activité de l'artisanat.

La répartition des sièges par secteur est la suivante :

	Alimentation	Bâtiment	Production	Services	Total
Nombre de sièges attribués	4	9	4	8	25

Les élus de la CMA-NC sont des chefs d'entreprise artisanale, comme vous. Ils connaissent la réalité du terrain, votre environnement économique, votre marché, vos contraintes, votre quotidien, bref : vos besoins !

Les élus consulaires sont un pilier indispensable au fonctionnement de la CMA-NC car ils impulsent ses orientations stratégiques. Ils agissent au nom de tous les artisans, quel que soit leur secteur d'activité, pour initier, soutenir et valoriser les initiatives, les projets, les entreprises, et les femmes et les hommes qui y contribuent et les développent. Réunis en Assemblée générale, organe décisionnel, les élus consulaires déterminent le programme d'action de la CMA-NC et délibèrent sur toutes les affaires de la Chambre, notamment sur le budget et les comptes. Les membres de l'Assemblée générale sont élus pour 5 ans pour un mandat allant de 2025 à 2029.

Désignez vos représentants

Chaque vote renforce **la reconnaissance et l'influence** de la Chambre consulaire, et à travers elle l'artisanat, secteur essentiel pour l'économie locale.

Voter, c'est donc **afficher haut et fort vos valeurs** : travail, savoir-faire, autonomie, relations de proximité, qualité, sur-mesure, créativité et innovation.

Voter, c'est **ouvrir un avenir professionnel aux jeunes** Calédoniens !

Voter, c'est affirmer vos spécificités : métier manuel, entreprise à taille humaine et souvent familiale, prise de risque de l'entrepreneuriat. C'est agir pour que ces particularités soient prises en compte.

Voter, c'est donc aussi **faire entendre votre voix et défendre vos intérêts auprès des pouvoirs publics** et des institutions (Gouvernement, Congrès, Provinces, communes, etc.), en renforçant le bien-fondé des actions de votre Chambre de métiers et de l'artisanat. Votre participation contribue à garantir qu'elle reste un **interlocuteur légitime et puissant.**

11 019 électeurs disposent de ce droit de vote, car ils répondent aux critères du corps électoral de la CMA-NC, validés par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

En tant que professionnel artisan, voter pour vos représentants CMA-NC est un droit qui n'appartient qu'à vous.

CHAQUE VOTE COMPTE !

Plus vous serez nombreux à voter, plus l'artisanat, ses métiers, ses entreprises et ses artisan(e)s seront reconnus comme une force économique avec laquelle il faut compter.

Ils et elles s'engagent pour vous représenter !

En 2024, et c'est l'une des nouveautés, les électeurs voteront POUR UNE LISTE, sans modification possible des noms ou de l'ordre des candidats. Ils ont donc à **choisir une liste parmi les deux proposées** et à voter pour une seule d'entre elles.
Le scrutin se déroule en **un seul tour.** La liste ayant obtenu le plus grand nombre de votes dispose du plus grand nombre d'élus à l'Assemblée générale.

Agissons pour l'artisanat

Liste présentée par :

« Agissons pour un avenir durable de l'artisanat en Nouvelle-Calédonie »

NOM	PRENOM	SECTEUR
BONIFACE	GÉRARD	BATIMENT
OSWALD ÉPOUSE VERNIER	MARIE-AGNES	BATIMENT
NEUVILLE	THIERRY	BATIMENT
BAUDRY	JEAN-YVES	BATIMENT
THÊLOTTE	PAUL	BATIMENT
FROGIER	ROBIN	BATIMENT
BOENAPFEL	BRUNO	BATIMENT
DELAMAIRE	EMMANUEL	BATIMENT
NIAUTOU	MIGUEL	BATIMENT
DABIN ÉPOUSE RIVIÈRE	ELIZABETH	SERVICES
GUYADER	BRUNO	SERVICES
BERTHELOT	LUCIE	SERVICES
OCHOISKY	GÉRALD	SERVICES
RIVIÈRE	LAURA-MARY	SERVICES
MOLLIER-THOMAS	FRANCIA	SERVICES
MALAVAL	THIERRY	SERVICES
ALI-KAYED ÉPOUSE TURI	AISHA	SERVICES
WATANABE	PATRICK	ALIMENTATION
DAHAN	YOHANNA	ALIMENTATION
POULET	RENÉ	ALIMENTATION
CREUGNET ÉPOUSE AULOTTE	CATHERINE	ALIMENTATION
PURNAMA	MICHEL	PRODUCTION
CRITG	SONIA	PRODUCTION
CHEVROT	ERIC	PRODUCTION
ROUBIO ÉPOUSE SUBILEAU	DOMINIQUE	PRODUCTION

LArtisanat-Autrement-Décidons-Ensemble

Liste présentée par :

« L'artisanat autrement, décidons ensemble »

NOM	PRENOM	SECTEUR
BRINON	CÉDRIK	BATIMENT
RAMADI	CHRISTOPHE	BATIMENT
GOURIOU	YANN	BATIMENT
MERCIER	FABRICE	BATIMENT
NATEAWE	JOSEPH	BATIMENT
SAMADI-ALI BEN EL HADJ	MIKE	BATIMENT
FRASCA ÉPOUSE AHMED ASSEN	MURIELLE	BATIMENT
GARRIVIER	YANN	BATIMENT
AHMED ASSEN	CÉDRIC	BATIMENT
PINELLI ÉPOUSE DAHAN	LAUREEN	SERVICES
DOUYERE	ALLAN	SERVICES
GODARD ÉPOUSE HARBULOT	PRESCYLLIA	SERVICES
HNASSIL	KÉVIN	SERVICES
GRIMEAUX	SOPHIE	SERVICES
LECHANTEUR-SOCCI	STÉPHANE	SERVICES
SONG ÉPOUSE DECAQUERAY	SYLVIA	SERVICES
MORELLI	JEAN-YVES	SERVICES
MEDEVIELLE	LIONEL	ALIMENTATION
VALIN	FANNY	ALIMENTATION
SAUVAGE	SYLVAIN	ALIMENTATION
LELONG	SYLVIE	ALIMENTATION
DAUTHIEUX	CHRISTOPHE	PRODUCTION
HUREL	SOPHIE	PRODUCTION
ETILE	JOHNNY	PRODUCTION
MERCIER	CATHLEEN	PRODUCTION

Quelle est la marche à suivre pour voter ?

Trois possibilités s'offrent aux électeurs. Quel que soit le système de vote que vous choisirez, la démarche est simple, rapide et gratuite : ne passez pas à côté ! **Un kit de vote personnalisé est adressé à chacun, par courrier postal**. Relevez votre boite aux lettres ou votre BP et faites entendre votre voix.

3 POSSIBILITÉS POUR VOTER

Dans tous les cas, vous recevrez votre matériel de vote à votre adresse postale.

BUREAU DE VOTE

Rendez-vous le 5 Novembre
à Nouméa, Koné et Poindimié.
Bureau attribué inscrit sur la notice explicative
distribuée dans votre boîte aux lettres.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Possible du 1er au 25 octobre inclus.
Retrouvez vos documents de vote,
distribués dans votre boîte aux lettres.

VOTE ÉLECTRONIQUE

Possible du 1er au 25 octobre inclus
RDV sur cma-nc.legavote.fr
Identifiants attribués inscrits sur la note explicative
distribuée dans votre boîte aux lettres.

1- Le vote électonique

NOUVEAU ! Vous avez la possibilité cette année de voter par voie électronique, de **manière sécurisée,** directement depuis chez vous.
Rendez-vous sur cma-nc.legavote.fr
Vos identifiants électroniques sont inscrits sur la « Notice explicative » du kit personnalisé adressé à chacun. Votre vote doit être **fait en ligne AVANT le 25 octobre 18h.** Passé cette date, la plateforme LEGAVOTE sera fermée.

01 | RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET À PARTIR DE VOTRE TÉLÉPHONE MOBILE OU DE VOTRE ORDINATEUR : cma-nc.legavote.fr

02 | IDENTIFIEZ-VOUS AVEC :

- Votre identifiant vote électronique
- Votre numéro de RIDET

(voir l'encadré au verso de cette page)

03 | CHOISISSEZ LA CANDIDATURE SOUHAITÉE PUIS CLIQUEZ SUR « étape suivante »

04 | RELISEZ LE CONTENU DE VOTRE BULLETIN AVANT DE CLIQUER SUR « Envoyer définitivement mon bulletin »

05 | VOTRE RÉCÉPISSÉ DE VOTE S'AFFICHE À L'ÉCRAN

Pour toute difficulté technique, contactez la Chambre de métiers et de l'artisanat au 28 23 37 ou elections@cma.nc

2 - Le vote par correspondance

Envoyez votre bulletin, sans écrire dessus sous peine de nullité. Utilisez pour votre envoi gratuit l'enveloppe prépayée N'oubliez pas **d'apposer votre signature** dans l'emplacement prévu à cet effet, dans le cadre « expéditeur » et joignez la copie de votre pièce d'identité. Votre enveloppe de vote doit être envoyée **AVANT le 25 octobre**, le cachet de la poste faisant foi.

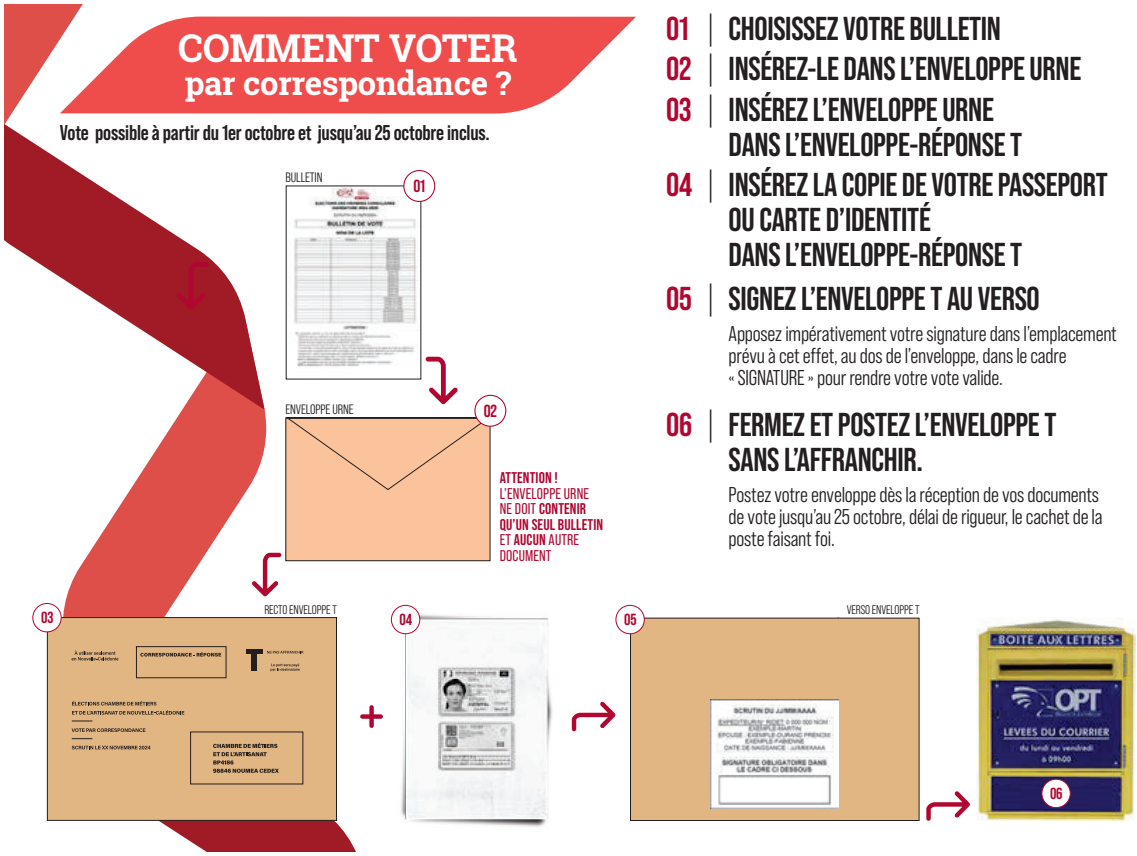

01 | **CHOISISSEZ VOTRE BULLETIN**

02 | **INSÉREZ-LE DANS L'ENVELOPPE URNE**

03 | **INSÉREZ L'ENVELOPPE URNE DANS L'ENVELOPPE-RÉPONSE T**

04 | **INSÉREZ LA COPIE DE VOTRE PASSEPORT OU CARTE D'IDENTITÉ DANS L'ENVELOPPE-RÉPONSE T**

05 | **SIGNEZ L'ENVELOPPE T AU VERSO**

Apposez impérativement votre signature dans l'emplacement prévu à cet effet, au dos de l'enveloppe, dans le cadre « SIGNATURE » pour rendre votre vote valide.

06 | **FERMEZ ET POSTEZ L'ENVELOPPE T SANS L'AFFRANCHIR.**

Postez votre enveloppe dès la réception de vos documents de vote jusqu'au 25 octobre, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

3 - Le bureau de vote

Le jour du scrutin en présentiel est fixé au **mardi 5 novembre 2024**, dans 3 bureaux de vote. Déplacez-vous dans le Bureau de vote qui vous est attribué : il est précisé sur la « Notice explicative » du kit de vote personnalisé adressé à chacun.

Les bureaux de vote seront ouverts **de 7h00 à 16h00 en continu :**

- **Nouméa** : La Maison des artisans, 12 avenue James Cook à Nouville
- **Koné** : Mairie de Koné, 154, rue Pierre Chivot, face à l'immeuble Henriot.
- **Poindimié** : Mairie de Poindimié, RPN 3 village de Poindimité Village

Tout électeur, quel que soit le lieu d'exercice de son activité, peut s'y rendre pour voter, muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. Les documents de vote vous seront remis sur place.

L'annonce des résultats du vote

Après la clôture du scrutin, **entre le mercredi 6 et le vendredi 8 novembre,** la Commission d'organisation des élections supervisée par le Gouvernement procède au **dépouillement des votes**. Les résultats sont proclamés en public par le Président de la Commission électorale. Les 25 artisans élus qui administreront la Chambre de métiers et de l'artisanat pour un mandat de 5 ans seront alors connus. Le résultat du vote sera ensuite rendu officiel par le Gouvernement avec une parution au JONC.

Nouveau Bureau et nouvelle Présidence

Six semaines au plus tard suivant le scrutin (**avant mi-décembre**), les nouveaux élus consulaires seront réunis en **Assemblée constitutive**. Le nouveau mandat débute à partir de cette séance d'installation. C'est cette Assemblée qui désignera, parmi les 25 membres, un **Bureau composé de 8 élus :**

- Un Président
- Un Vice-président
- Un Trésorier et un Adjoint
- Quatre membres

La filière réglementée des déchets d'emballages

En juin 2021 l'Assemblée de la province sud a réglementé dans son Code de l'Environnement la filière des déchets d'emballages dans le cadre de la « responsabilité élargie du producteur (REP) ».

Qu'est-ce que la REP Emballages ?

Elle est basée sur le principe du « pollueur/payeur ». Les fabricants locaux, les importateurs et primo-metteurs sur le marché (communément appelés « producteurs ») de contenants de boissons, de liquides alimentaires et de conserves alimentaires sont responsables de la gestion de ces contenants en fin de vie. Ils doivent notamment, financer, organiser la collecte séparée, favoriser le réemploi et la réutilisation et enfin, traiter lesdits produits. Les matériaux concernés sont : le verre, l'aluminium, le métal ferreux, le plastique et la brique alimentaire.

Quelles obligations pour les producteurs d'emballages ?

Ils doivent soit, proposer un plan de gestion individuel à la province sud pour gérer seul et à leur frais leurs déchets d'emballages. Soit, adhérer à un éco-organisme agréé (Trecodec ou TriON solidairement) proposant ce service collectivement.

Comment adhérer à un éco-organisme ?

Les frais d'adhésion sont de 40 000 F par matériau (verre, aluminium, métal ferreux, plastique et brique alimentaire) et payable une seule fois à vie. Vous devrez alors, répercuter sur vos prix de vente le coût de l'éco-participation correspondante. Attention, les éco-participations qui sont collectées par vos soins doivent être reversées à l'éco-organisme. Pour connaître les barèmes d'éco-participations applicables, rapprochez-vous de votre éco-organisme délégataire. Si vous n'êtes pas producteur d'emballages, vous supporterez comme tous consommateurs calédoniens, les frais d'éco-participations directement chez les distributeurs/revendeurs du territoire.

Quelles sanctions si vous ne respectez pas la réglementation ?

Vous risquez une amende administrative de 8 925 000 francs et/ou de 2 ans d'emprisonnement.

C'est quoi les éco-participations et à quoi servent-elles ?

C'est une contribution financière payée par le consommateur (ménage, entreprise, collectivité) lors de l'achat d'un produit réglementé.

Dans le cadre de la filière des Emballages, elles permettent de prendre en charge la quote-part des frais généraux de l'éco-organisme, les coûts de collecte et de traitement des divers matériaux composant la filière.

+ d'infos :
contactez votre chargé de projets environnement, Norman NETEA - Tél. 93 41 52 ou dd@cma.nc.

Internet : Voir et être vu

Un artisan sur Internet

Tropic Création propose aux professionnels et aux particuliers des meubles sur mesure de fabrication locale pour cuisines, salles de bains, salons, chambres, buanderies et agencements professionnels. Pratique et fonctionnel, le site tropiccreation.nc recense l'ensemble de leurs réalisations via une mise en page élégante et des photos de qualité. Il met aussi en avant l'accompagnement, les compétences et le savoir-faire de cette entreprise artisanale qui est en activité depuis 2003. L'onglet "contact" permet d'obtenir des renseignements ou de prendre rendez-vous pour une demande de devis pour tout type de projet de création ou de rénovation d'ameublement. Leur page Facebook Tropic Creation SARL est régulièrement alimentée et présente leurs derniers ouvrages, les matériaux employés, les couleurs, le design... À découvrir !

Site internet : tropiccreation.nc

Info futée

Disponible gratuitement en ligne et compatible avec Windows ou Mac, le logiciel **Canva** permet de concevoir facilement tout type de support de communication. Simple d'utilisation et grâce à ses nombreuses fonctionnalités, cet outil pour professionnel ou amateur vous aidera à créer des logos, des affiches, des brochures, des invitations, des cartes de visite, des animations, etc. à partir de vos photos, par exemple, ou d'illustrations diverses. Canva propose des modules pour ajouter du texte avec la police, la couleur, la taille et le style de votre choix. Il est également possible d'insérer des formes géométriques, des pictogrammes, des lignes, des cadres, des images libres de droit et même des vidéos de quelques secondes et de l'audio. L'application indispensable pour réaliser vos propres outils de communication !

www.canva.com

Site utile

La CSB (Calédonienne de Solutions Business) vient de lancer **CF-Pay Pro**, une application d'encaissement simple, rapide et économique pour tous les professionnels, et notamment les artisans et les travailleurs indépendants. Il vous suffit d'être équipé d'un smartphone ou d'une tablette et de télécharger l'application. CF-Pay Pro est garantie conforme aux normes de sécurité informatique et bancaire les plus récentes et vous permet d'encaisser directement et immédiatement les paiements de vos clients par téléphone.

Pour activer CF-Pay Pro et tout savoir sur l'application, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement complet et personnalisé grâce à des supports promotionnels (kit commerçant) téléchargeables et une hotline (20 78 78) ou directement via le site : **www.cfpay.nc/cf-pay-pro/**

Une offre multiservice

Parcours

Originaire de Marseille, Jean-Christophe Heirich obtient son CAP d'électricien au début des années 80. Après avoir exercé cette activité quelque temps, il se diversifie et se forme sur le terrain auprès d'artisans spécialisés dans la plomberie et le chauffage central, en tant que sous-traitant. En 2003, dans le cadre d'un projet familial, il décide de s'établir en Nouvelle-Calédonie. Il démarre comme salarié dans une entreprise spécialisée dans la construction de piscines à Nouméa, avant de partir un an plus tard en Brousse, dans le Nord. *« Quand nous avons choisi de tout quitter pour venir ici, ce n'était pas pour vivre à Nouméa. Nous avons donc emménagé à Koné pour découvrir la vie en Brousse et depuis, je suis toujours là… »* Jean-Christophe Heirich prend une patente et s'installe à son compte. Outre son activité d'électricien, carreleur et plombier, il propose également ses services comme peintre en bâtiment en intérieur et extérieur.

C'est en 2004 que Jean-Christophe Heirich crée son entreprise individuelle à Koné. Artisan multitâche, il défend avec beaucoup de conviction son indépendance et les valeurs de l'artisanat.

Travailleur indépendant, Jean-Christophe Heirich démarre son activité grâce à la province Nord. La personne responsable en charge des logements de fonction lui demande de réaliser quelques travaux, *« pour me tester. Cela s'est très bien passé : il m'a ensuite confié ce chantier de rénovation »*. Il exerce la même mission pour la SIC (Société immobilière de Nouvelle-Calédonie) pour laquelle il est chargé de la remise en état des logements de leur parc immobilier de Koné. *« J'ai toujours eu du travail. Je me suis bien diversifié pour pouvoir offrir une gamme complète de services dans le bâtiment : plomberie, carrelage, électricité, peinture… Surtout qu'à côté de ces deux gros clients, j'ai des commandes de particuliers, grâce notamment au bouche-à-oreille. »*

Il préfère travailler seul : *« Je tiens beaucoup à mon indépendance : je gère moi-même mon emploi du temps et je n'ai pas de compte à rendre. C'est très important pour moi. C'est pourquoi l'artisanat est vraiment ce qui me correspond. »* Il souligne qu'être artisan, c'est mettre en avant son savoir-faire et ses compétences, réaliser un travail bien fait, de qualité, être à l'écoute du client et savoir l'orienter vers les meilleures solutions grâce à son expérience. *« Une fois que le travail est achevé, c'est toujours gratifiant quand le client est satisfait. »* Jean-Christophe Heirich rappelle que devenir artisan nécessite *« beaucoup de volonté, du courage, parce que c'est vrai qu'on peut parfois traverser des périodes difficiles, mais il faut toujours faire preuve de patience et s'accrocher. »*

Jean-Christophe Heirich

Aujourd'hui, pour des raisons de santé, il se consacre essentiellement à la peinture et envisage de prendre sa retraite dans quelques années. *« Pour la première fois, je réfléchis à former un jeune qui travaillerait à mes côtés et qui pourrait, pourquoi pas, reprendre à son compte mon activité… »*

Jean-Christophe Heirich
BP 952, 98860 Koné - Tél. 92 06 80

Bien manger pour être en bonne santé

Parcours

Arrivée pendant sa petite enfance en Nouvelle-Calédonie, Mélissa Mansouri a suivi toute sa scolarité à Nouméa. Elle passe son diplôme de comptabilité et gestion au lycée du Grand Nouméa, avant de partir à Montpellier, dans l'Hexagone, suivre un master en finances. *« Je suis restée un an, mais je voulais revenir, alors j'ai passé mon master 2 à distance. »* Une fois son diplôme obtenu, elle est embauchée par un cabinet d'expertise comptable - commissaire aux comptes, mais elle reconnaît ne pas trouver sa place dans le monde de la finance. En 2017, elle crée une entreprise de location de voiture, et pour des raisons personnelles, se lance dans une voie complètement différente trois ans plus tard. Mélissa Mansouri s'initie à la naturopathie et suit des formations sur la diététique. Fit Foodies, entreprise de fabrication alimentaire, voit le jour en 2021...

L'alimentation saine et équilibrée est au cœur de l'activité de Mélissa Mansouri. Dans sa boutique Fit Foodies, au cœur de Nouméa, la jeune femme propose toute une gamme de produits et plats vegan pour améliorer l'hygiène alimentaire et renforcer le système immunitaire.

« Au départ, mon projet était de devenir naturopathe et j'avais envie d'offrir à mes patients un complément aux soins que je pouvais leur donner en proposant une alimentation bienveillante. C'était aussi un moyen pour avoir des revenus, surtout qu'à l'époque personne ne proposait ce type de produit sur le territoire. » Mélissa Mansouri démarre par la confection d'énergie balls et de barres à partir d'un mélange de fruits, de graines et de céréales, sans ajout de sucre, ni gluten. *« L'idée, à la base, était de prouver que l'on pouvait bien manger avec des aliments complètement sains et naturels, sans produits d'origine animale. J'essaie aussi d'utiliser des produits bio, quand c'est possible. »* Elle participe à des marchés, travaille avec des revendeurs et, au fur et à mesure, étoffe et diversifie son offre, notamment après avoir rencontré des producteurs de miel de Lifou. Petit à petit, son entreprise se développe et se fait connaître, grâce aussi à ses publications sur sa page Facebook. *« Cette période a été très fructueuse : mes produits avaient beaucoup de visibilité. Par contre, être tributaire des revendeurs n'est pas toujours facile, surtout à cause des délais de paiement. Et parfois, ils ne sont pas assez vigilants sur la conservation de la marchandise. »* En effet, il faut être rigoureux sur le conditionnement et la durée de vie des produits pour préserver leur qualité nutritionnelle et leurs saveurs. *« La qualité et le goût sont essentiels pour moi, surtout que ce sont des produits relativement chers. Le bouche-à-oreille est fondamental. »* D'où l'ouverture d'une boutique à Nouméa, début 2023, pour la vente en direct. Comme beaucoup d'artisans, Mélissa Mansouri a pu constater que ses clients ont tendance à moins dépenser et certains ont quitté la Calédonie. *« J'envisage donc de refaire les marchés, car cela me permet à la fois d'échanger directement pour expliquer l'intérêt alimentaire de mes produits et leurs actions bénéfiques sur la santé, pour les améliorer et enfin, pour élargir ma clientèle. Quand une personne en goûte un et l'apprécie, ça fait toujours très plaisir ! »* Aujourd'hui, elles sont trois aux côtés de Mélissa : sa mère, associée, et Vanessa, employée depuis mi-2023 qui gère la production et la boutique. *« Pour se lancer dans le monde entrepreneurial, je dirais que l'important c'est de faire les choses avec le cœur. C'est plus facile. D'ailleurs, les artisans sont souvent très engagés vis-à-vis de leur métier. Et surtout quand on n'a pas les compétences, il ne faut pas hésiter à se faire accompagner pour la partie administrative et fiscale. C'est la base ! »*

Mélissa Mansouri, confectionne des produits diététiques et vegan

Fit Foodies
49 rue Jean Jaurès, Nouméa
Tél. 50 99 95 - contact@fitfoodies.shop
Facebook : Fit Foodies NC

La résilience du Centre de formation de l'artisanat face à la destruction

Le 13 mai dernier, début de la crise insurrectionnelle qui a secoué la Nouvelle-Calédonie, l'établissement de formation de la CMA-NC situé à Nouméa a été ravagé par un incendie. En l'espace de quelques heures, ce sont trente années d'efforts, d'investissements et de projets pédagogiques qui ont été réduits en cendres. Néanmoins, la solidarité exemplaire des forces vives du CFA a produit en peu de temps un petit miracle…

Le Centre de formation de l'artisanat est l'un des piliers de la formation professionnelle du Caillou. Avec sa double expertise en montée en compétences pour les entrepreneurs et salariés ainsi qu'en alternance, dont il est le précurseur en Nouvelle-Calédonie depuis 1993, l'établissement de Nouville accueillait chaque année près de 400 alternants et 1 500 stagiaires se formant à divers métiers techniques et manuels.

Plan de continuité

Sa destruction puis son pillage ont été un choc immense. Pourtant, là où certains auraient pu voir une impasse, le personnel du CFA a rapidement montré une incroyable résilience. Les jours suivants, l'équipe éducative et administrative s'est réunie pour mettre en place un plan de continuité d'activités. « Nous ne pouvons pas laisser cet accident interrompre la formation de nos alternants et des artisans. Nous sommes ici pour eux, et nous nous adapterons », a déclaré un membre du personnel du CFA.

Le défi logistique est de taille. Les salles de cours ont été vandalisées, les ateliers ont été détruits et leurs équipements endommagés ou envolés, mais cela n'a pas découragé les collaborateurs du CFA, en interne comme en externe. En partenariat avec les tuteurs d'alternants et les autorités locales, des solutions temporaires ont été trouvées. Des espaces de formation dans des établissements voisins ont été mis à disposition et certaines sessions de cours ont été transférées.

Pragmatisme et agilité

Les formateurs, quant à eux, n'ont cessé de se réinventer, mobilisant des ressources numériques et adaptant les contenus pédagogiques pour maintenir un niveau d'excellence. L'engagement du personnel dépasse largement la simple réponse à

l'urgence. Beaucoup voient dans cette épreuve l'occasion de refonder la pédagogie. « Nous avons la chance de repenser nos méthodes, de renforcer l'usage du numérique et de diversifier nos approches éducatives », confie un formateur en électricité industrielle.

Malgré les pertes matérielles, le CFA est resté fidèle à sa mission : offrir des opportunités d'apprentissage et de formation de qualité. Les apprenants, eux aussi touchés par cette catastrophe, ont exprimé leur reconnaissance face à la détermination de la CMA-NC et aux entreprises formatrices à poursuivre les activités.

Loin d'être vaincus par l'adversité, les équipes du Centre de formation ont prouvé que la formation ne se limite pas à des murs mais réside avant tout dans l'engagement humain et le désir profond de transmettre.

Merci !

La CMA-NC adresse ses sincères remerciements à l'ensemble des partenaires de l'alternance et de la formation professionnelle ayant apporté leur soutien à la démarche de refondation engagée et pour leur implication sincère auprès de nos équipes : artisans, employeurs et tuteurs, apprenants, Vice-rectorat, GIEP-NC, financeurs… Ensemble, nous avons relevé le défi !

CFA : mise en place du contrôle en cours de formation

Le vice-rectorat a habilité le CFA de la CMA-NC à mettre en œuvre au sein de l'établissement le contrôle en cours de formation (CCF) des CAP, diplômes reconnus par l'État, pour les promotions 2023-2024 et 2024-2025.
Les diplômes qui bénéficieront du CCF sont les suivants : CAP Boucher, CAP Boulanger, CAP Électricien, CAP Esthétique cosmétique parfumerie, CAP Fleuriste, CAP Installateur en froid et conditionnement d'air, CAP Métiers de la coiffure, CAP Pâtissier et CAP Réparation des carrosseries.
Le CCF est **un mode d'évaluation des compétences et des savoirs qui se déroule tout au long de la formation** des alternants. Il est réalisé et mis en place par les formateurs eux-mêmes sur les lieux où se déroule le cursus (établissement et milieu professionnel), dans un cadre réglementé et contrôlé. Le CCF peut prendre plusieurs formes - projets, présentations, travaux pratiques, etc. - et aider l'alternant à se situer lors de ses deux années de formation. Il permet notamment de prendre en compte son travail continu, de valoriser ses connaissances et le savoir-faire acquis pendant sa formation et d'améliorer la qualité de l'apprentissage. C'est aussi un moyen efficace de suivre au plus près le parcours de l'alternant et de mieux l'accompagner en cas de lacunes ou de difficultés.

Agenda des formations

FORMATIONS SUPPORT À L'ENTREPRISE

SAVOIR FAIRE DES DEVIS ET DES FACTURES AVEC LE LOGICIEL EUREKA

À Koné : 14 novembre

1 jour soit 07 heures

tarif : 17 500F

Apprendre à élaborer des documents nécessaires à la vente de ses produits et de ses services.

FORMATIONS TECHNIQUES

NOUVEAU ! BIO-NETTOYAGE POUR TOUS TYPES DE LOCAUX : BUREAUX, RÉFECTOIRES, CHAMBRES, SANITAIRES

À Dumbéa-Panda : 13 novembre

1 jour soit 08 heures

tarif : 18 900 F

Optimiser en méthode et en temps l'entretien quotidien des locaux dans le respect des règles de qualité et de sécurité. Utiliser les produits et le matériel adéquats selon le type de salissures et de surfaces. Connaître et appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation et le stockage des produits. Nettoyer les locaux selon le protocole sanitaire et le cahier des charges établis. Rédiger un plan de nettoyage et d'utilisation des produits.

HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR LES NON ÉLECTRICIENS

À Koné : 31 octobre

1 jour soit 08 heures

tarif : 19 950 F

Pour préparer tout non-électricien chargé des travaux ou des dépannages, à exécuter sur ou au voisinage des ouvrages électriques, des interventions en toute sécurité.

HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR LES ÉLECTRICIENS

À Koné : 27 & 28 novembre

2 jours soit 16 heures

tarif : 38 500 F

Préparer l'artisan électricien ou ses salariés chargés d'assurer des travaux ou des dépannages à exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse et/ou haute tension.

FORMATIONS SUPPORT À L'ENTREPRISE

SE PERFECTIONNER EN COMPTABILITÉ GESTION NIVEAU 2

À Koné : 30 novembre et 1er décembre

2 jours soit 14 heures

tarif : 35 000 F

Evaluer la situation financière de son entreprise. Savoir lire son compte de résultats et son bilan afin de prendre les bonnes décisions.

RESPECT DE LA RÈGLEMENTATION TRP (TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES)

À Koné : du 2 au 6 décembre

5 jours soit 38 heures

tarif : 66 500 F

Acquérir des connaissances dans le domaine de la règlementation des transports routiers de personnes appliquée à la Nouvelle-Calédonie et dans la gestion d'entreprise dans le but de valider l'attestation de formation pour l'obtention de la capacité professionnelle délivrée par la DITTT.

HABILITATION AUX TRAVAUX EN HAUTEUR

À Dumbéa-Panda : 4 novembre

1 jour soit 08 heures

tarif : 18 900 F

Travailler en hauteur en toute sécurité, évaluer les risques, vérifier son matériel et respecter la règlementation.

HABILITATION SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES SUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES

À Dumbéa-Panda : 30 et 31 octobre

2 jours soit 14 heures

tarif : 31 500 F

Identifier les risques inhérents à l'exécution d'opérations sur véhicules électriques et hybrides en référence à la norme Afnor NF C18-550.

Se préparer à l'habilitation électrique niveaux BOL / B2L / B2VL / BCL/ B2VL / BCL / B2XL.

Renseignez-vous !

Pour qui ?

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

Où s'inscrire ?

Antenne CMA de Panda : de 7h30 h à 11h30 et de 13h à 15h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 7h30h à 11h30.

Tél. 25 01 73 - Email : fc@cma.nc

Pour une formation en province Nord : Contactez Diane POUYE Koné. Tél. 47 30 14

EPIFE à LIFOU - Tél. 45 10 98

Consultez toute l'année le planning des formations en ligne !

Rendez-vous sur www.cma.nc

Zoom sur une formation

ADEA : ADJOINT(E) DE DIRIGEANT(E) D'ENTREPRISE ARTISANALE

Certification inscrite au RNCP35011 niveau 4

OBJECTIF

Seconder le chef d'entreprise dans toutes les tâches administratives, comptables, financières, relationnelles et commerciales.

POUR QUI ?

Toute personne qui travaille dans une TPE - PME

COMPÉTENCES ACQUISES

- Gérer les relations internes et externes de l'entreprise,
- Assurer la gestion administrative,
- Réaliser la gestion comptable et financière,
- Développer l'activité commerciale de l'entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION

LA THÉORIE

- Assister à la gestion des RH et au management dans une entreprise artisanale –TPE-PME
- Assurer la comptabilité générale d'une entreprise artisanale –TPE-PME
- Assurer la rentabilité et la réalisation des budgets de sa TPE-PME
- Assurer l'organisation administrative avec les outils bureautique/numérique
- Définir sa stratégie commerciale et son marketing digital

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation temps plein discontinue 1 jour par semaine sur 18 mois

VALIDATION

Titre CMA France ou obtention de blocs de compétences
Attestations de compétences et de formation

PRÉREQUIS

Avoir deux ans d'expérience professionnelle en rapport avec la certification visée,
ou
Avoir un niveau de formation générale équivalent à celui d'un baccalauréat.

FORMATEUR

Professionnels expérimentés et diplômés dans les différents domaines

RYTHME

- 512 heures – 72 jours - de 7 H 50 à 16 h 00
- 8 à 12 stagiaires - Tarif : 594 750 XPF * - 913 000 XPF

Vos rendez-vous CMA

Le PACK PRO NUMERIQUE est une offre gratuite de 3 parcours dédiés aux artisans et à leur conjoint pour répondre aux attentes en matière de stratégie commerciale et de visibilité sur Internet.

• InfoTIC

Des réunions d'informations sur les différentes solutions envisageables pour être présent sur Internet :

1/ Valoriser mon entreprise sur Internet

Durée : 1h30

2/ Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing

Durée : 1h30

• Cré@TIC

Des rendez-vous individuels pour être accompagné dans la concrétisation de vos projets web.

1/ Diagnostic du projet

2/ Choix de solutions adaptées

3/ Assistance et suivi de la réalisation du projet

• Les ateliers Pr@TIC

1/ Facebook

Créer ou optimiser, paramétrer et promouvoir votre page professionnelle.

Durée : 2 demi-journées : soit 07H

2/ Référencer mon entreprise sur Internet

Durée : 3h30

Agenda **PACK PRO NUMERIQUE**

SESSIONS DU PACK PRO NUMERIQUE		DATES			
		OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	HORAIRES
Valoriser son entreprise sur Internet	NOUMEA		25-nov		15h-16h30
Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing	NOUMEA			02-déc	15h-16h30
Atelier Pr@TIC Facebook : créer et gérer sa page professionnelle FB	NOUMEA	28-oct.	04-nov	09 & 16 décembre	8h00-11h30
	DUMBEA-PANDA	24-oct.		04 & 11 décembre	
Atelier Pr@tic : Référencer son entreprise	NOUMEA		18-nov	23-déc	8h-11h30

OPEN NOUVELLE-CALEDONIE
ORGANISATION DES PROFESSIONNELS DE L'ECONOMIE NUMÉRIQUE

Financé par GOUVERNEMENT — À l'initiative de FRANCE NUM — bpifrance SERVIR L'AVENIR

À noter

En participant à l'une des ces sessions, vous recevez votre carte «Pack Pro Numérique» qui vous permet de bénéficier d'avantages avec nos partenaires

Shop.nc — Lagoon Business

Tél. 28 23 37 - tapez 1 et tic@cma.nc - Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc

Agenda **PACK PRO BÂTIMENT**

Créateurs d'entreprise, artisans du gros œuvre, second œuvre et métiers de la finition, vous souhaitez :

- Optimiser votre démarrage d'activité ?
- Travailler en toute sécurité et gagner en qualité ?
- Bien vous positionner sur le marché ?
- Bénéficier d'avantages exclusifs chez vos fournisseurs ?

Inscrivez-vous !

PACK PRO BATIMENT (P.P.B.)	DATES	LIEU	HORAIRES
1. Assurer mon développement 2. Décrocher des marchés 3. Réaliser le bon devis 4. Optimiser mon intervention sur un chantier	26 novembre 2024	KOUMAC	8H00-11H00/13H00-15H00

+ d'infos : 28 23 37 - Tapez 1 - Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc

Nos permanences et visites d'entreprises

En plus des horaires d'ouverture de nos 5 antennes de Dumbéa-Panda, La Foa, Koné, Poindimié et Koumac, nos agents vous conseillent et se déplacent dans les communes ci-dessous.

			NOS PERMANENCES		NOS VISITES			
			Un agent de la CMA répond à vos questions et effectue vos formalités d'entreprise dans les communes		Un agent de la CMA se déplace dans votre entreprise. Prenez rendez-vous pour une des dates suivantes.			
	Communes	**Dates**	**Heures**	**Lieu**	**Créneaux**	**Contact CMA**	**Antenne**	**Tél.**
PROVINCE SUD	**Boulouparis**	6 novembre	8h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Bourail	Tous les jeudis	8h - 11h30	Antenne province Sud				
	Mont-Dore				Tous les vendredis matins	Aurore CHUNG	Nouméa	28 23 37
	Dumbéa, Païta		Avec et sans RDV	Antenne Pôle artisanal Panda	sur RDV	Jocelyne HOUMBOUY	Dumbéa	24 32 62
PROVINCE NORD	**Canala**		Sur RDV			Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Kouaoua		9h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Audrey POABATY	Poindi-mié	42 74 82
	Hienghène	8 novembre	9h - 11h30					
	Houailou	22 oct. et 26 nov.	9h - 11h30					
	Koumac	Tous les lundis et mardis	Toute la journée sur RDV	Antenne CMA Koumac	sur RDV	Noellie POADAE	Koné	47 30 14
	Ouégua			Mairie				
	Pouebo			Annexe Mairie			Koumac	47 68 56
	Poum			Mairie				
PROVINCE ILES	**Lifou**		9h - 11h30	Case de l'entreprise	Après-midi sur RDV	Juliana COULON	Nouméa	28 23 37
	Maré		Toute la journée sur RDV	Antenne province Îles	Toute la journée (sur RDV)			
	Ouvéa		Toute la journée sur RDV	Antenne province Îles	Toute la journée (sur RDV)			

Stage préparatoire à l'installation

SPI	Lieu	Date	HORAIRES			
			1ER JOUR		2ème jour	
LA FOA	Antenne CMA		8h-11h30	12h30-16h	8h-11h30	13h-16h30
KONE	Antenne CMA	8 et 9-oct.	8h-11h30	13h-16h	8h-11h30	13h-16h30
KOUMAC	Antenne CMA	5 et 6-nov.	8h-11h30	13h-16h	8h-11h30	13h-16h
POINDIMIE	Antenne CMA	30 et 31-oct.	8h-11h30	13h-16h	8h-11h30	13h-16h30
		27 et 28-nov.				
NOUMEA	Siège	Tous les jeudis, vendredis	8h-11h30	13h-16h30	8h-11h30	13h-16h30

Obtenir un diplôme grâce à votre expérience

Le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir, sans formation et sur la seule base de l'expérience, un diplôme professionnel. Le Centre de formation de l'artisanat en tant que point relais conseil, vous invite à participer à une réunion d'information collective pour connaître ce dispositif.

LIEU	DATES	HORAIRES	CONTACT
CMA - Antenne de Panda	06/11/2024	11h45	Tél. 05 07 09 (numéro vert/ Appel gratuit)
	20/11/2024		
	11/12/2024		

Échéances fiscales et sociales

les dates indiquées sont les dates d'exigibilité par la paierie du territoire, avant les mois de **NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2024 - JANVIER 2025**

JE SUIS EN ENTREPRISE INDIVIDUELLE, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LE REVENU ET TGC)

Mes déclarations :

Je suis redevable de la TGC :

31/01 : Déclaration de TGC du 4e trimestre, correspondant aux mois d'octobre, novembre et décembre.

NB : Depuis le 1er juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour les déclarations de TGC dès 10 millions de Chiffres d'Affaires

Mes règlements :

- **IRPP : 30/11, 31/12 et 31/01** si je suis mensualisé

Je suis redevable de la TGC* :

- **TGC : 30/11, 31/12 et 31/01** versement de la TGC collectée aux mois d'octobre, novembre et décembre (CA supérieur à 200 000 000 CFP)

Ou 31/01 versement de la TGC collectée au 4e trimestre (octobre, novembre, décembre) (CA inférieur à 200 000 000 CFP)

- **Patente : 31/01** paiement de la taxe pour l'année écoulée

* NB : Vous vous demandez si vous êtes assujettis à la TGC, contactez notre Service Développement Économique au 28 23 37 ou la Direction des Services Fiscaux au 25 76 09.

JE SUIS EN SOCIÉTÉ, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET TGC)

Mes déclarations :

30/11 : Déclaration IS (société clôturant au 31/07) ou 14/12 si déclaration par Internet

30/11 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 30/04)

31/12 : Déclaration IS (société clôturant au 31/08) ou 14/01 si déclaration par Internet

31/12 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/05)

31/01 : Déclaration IS (société clôturant au 30/09) ou 14/02 si déclaration par Internet

31/01 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 30/06)

Je suis redevable de la TGC :

31/01 : Déclaration de TGC du 4e trimestre, correspondant aux mois d'octobre, novembre et décembre.

NB : Depuis le 1er juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour les déclarations de TGC, IS et pour les dépôts de Procès-Verbaux dès 10 millions de Chiffres d'Affaires

Mes règlements :

- **IS : 30/11** (société clôturant au 31/12 : 2e acompte, société clôturant au **30/04 :** 1er acompte ; société clôturant au 31/07 : solde)

31/12 (société clôturant au 31/01 : 2e acompte, société clôturant au 31/05 : 1er acompte ; société clôturant au 31/08 : solde)

31/01 (société clôturant au 28/02 : 2e acompte, société clôturant au 30/06 : 1er acompte ; société clôturant au 30/09 : solde)

Je suis redevable de la TGC* :

- **TGC : 30/11, 31/12 et 31/01** versement de la TGC collectée aux mois d'octobre, novembre et décembre (CA supérieur à 200 000 000 CFP)

Ou 31/01 versement de la TGC collectée au 4e trimestre (octobre, novembre, décembre) (CA inférieur à 200 000 000 CFP)

- **Patente : 31/01** paiement de la taxe pour l'année écoulée

* NB : Vous vous demandez si vous êtes assujettis à la TGC, contactez notre Service Développement Économique au 28 23 37 ou la Direction des Services Fiscaux au 25 76 09.

JE COTISE POUR MA SANTÉ

Mes déclarations :

Aucune déclaration pour les mois de novembre, décembre et janvier.

Mes règlements :

- **Mutuelle du Commerce : 10/11, 10/12 et 10/01** paiement des cotisations d'octobre, novembre et décembre

- **Mutuelle des Patentés et Libéraux (MPL) : 20/11, 20/12 et 20/01**, paiement des cotisations de décembre, janvier et février (si règlement mensuel)

Ou 20/12, paiement des cotisations du 1er trimestre (si règlement trimestriel)

- **CAFAT (RUAMM et CCS) : 31/12** paiement de la cotisation du 1er trimestre

JE SUIS EMPLOYEUR, JE DÉCLARE ET JE RÈGLE MES COTISATIONS SOCIALES

Mes déclarations :

31/01 : Déclaration trimestrielle CAFAT (en ligne obligatoirement si + de 5 salariés)

31/01 : Déclaration des salaires bruts Humanis en ligne

Mes règlements :

- **Mutuelle du Commerce : 10/11, 10/12 et 10/01** paiement des cotisations d'octobre, novembre et décembre

- **Humanis (CRE et IRCAFEX) : 25/11, 25/12 et 25/01,** paiement des cotisations d'octobre, novembre et décembre (entreprise de plus de 9 salariés) **ou 25/01**, paiement de la cotisation trimestrielle (4e trimestre) (entreprise de moins de 9 salariés)

15/01 : paiement des cotisations Arrco et Agirc du 4e trimestre

- **CAFAT : 31/01**, paiement des cotisations du 4e trimestre (prélèvement ou virement bancaire obligatoire si + de 5 salariés)

Lexique :
TGC : Taxe Générale sur la Consommation - IRPP : Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques - IS : Impôts sur les Sociétés - RUAMM : Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité - CCS : Contribution Calédonienne de Solidarité - CRE : Caisse de Retraite des Expatriés -IRCAFEX : Institution de Retraite des Cadres et Assimilés de France et de l'Extérieur - ARRCO : Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés - AGIRC : Association Générale des Institutions de Retraite Complémentaire des cadres

CONSTRUISONS NOTRE PAYS, ÉCONOMISONS L'ENERGIE

27.47.22

Ducos - 13 rue Ampère

QUINCAILLERIE CALEDONIENNE

TOUT LE MATÉRIEL POUR VOS

TRAVAUX ACIER

MEULEUSES
BOSCH

POSTES À SOUDER
inverter
STANLEY

PAUMELLES À SOUDER
avec graisseur

DISQUES À TRONÇONNER
Diam. 115 - 125 - 230 mm

ELECTRODES G48N

Allwoods
L'UNIVERS DU BOIS

PORTES & BLOC PORTES

LARGE CHOIX
disponible au showroom

Épaisseur | 34 mm ou 40 mm
Composition | Alvéolaire ou âme pleine
Finition | Mortaisée ou à usiner

Porte prépeinte

Porte contreplaqué

233 819 info@allwoods.nc

Showroom à DUCOS
22 rue Descartes

GAGNEZ AU JEU-CONCOURS !

UNE COLONNE A EAU DE 600L SOROGAL D'UNE VALEUR DE 61 749 F CFP

UN BON D'ACHAT BLUESCOPE D'UNE VALEUR DE 50 000 F CFP

À 50 ANS, ON EST PORTEUR DE PROJETS.

Depuis 1974, la BNC participe activement au développement économique de notre territoire.
Tous les jours, nous vous accompagnons dans votre vie quotidienne : au plus près de vous, de vos attentes et de vos besoins, nous sommes à vos côtés pour construire ensemble vos projets d'avenir.

50 ANS

Banque de Nouvelle Calédonie

VOTRE HISTOIRE, NOTRE HISTOIRE

www.bnc.nc

Banque de Nouvelle Calédonie

BANQUE DE NOUVELLE CALEDONIE S.A. au capital de 12.097.944.000 F. CFP – RCS Nouméa 74B047688 – Ridet 047 688 001
Siège social : 10, avenue du Maréchal Foch – BP L3 – 98849 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie. Intermédiaire en assurances – Immatriculée au RIAS sous le n° NC180001. Tél : (687) 25.74.00 – contact@bnc.nc